

Secrétariat général

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 20 JUIL. 2020

Destinataires in fine

Direction des ressources humaines

Service du pilotage des moyens et des réseaux ressources humaines

Sous-direction du pilotage, de la performance et de la synthèse

Bureau des politiques de rémunération

Nos réf : D20000708 Affaire suivie par : Charlène PENCOLÉ

charlene.pencole@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 66 17

Courriel: pps4.p.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Prime d'expérience des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) – réévaluation au 1er janvier 2019.

PJ: 1 tableau

Veuillez trouver ci-joint un tableau fixant les nouveaux montants mensuels de la prime d'expérience des OPA, en fonction de leur niveau de classification, en application du décret n° 2003-936 du 30 septembre 2003 et de l'arrêté du 30 septembre 2003.

Ces taux sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 et sont identiques sur l'ensemble des trois zones géographiques.

Le Directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

Adresse: Arche Sud - 92055 LA DÉFENSE CEDEX

Tél: 33 (0)1 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr www.cohesion-territoires.gouv.fr

Montants mensuels en euros de la prime d'expérience versée aux OPA visée par le décret $n^{\circ}2003-936$ du 30 septembre 2003 (zones 1, 2 et 3)

NIVEAUX DE CLASSIFICATION	À compter du 1 ^{er} janvier 2019
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 3	80,66 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 2	80,96 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 1	80,69 €
Techniciens niveau 3	79,49 €
Techniciens niveau 2	76,91 €
Techniciens niveau 1-2	60,66 €
Techniciens niveau 1-1	59,62 €
Ouvriers niveau 2	57,68 €
Ouvriers niveau 1	50,25 €

Destinataires

Mesdames et messieurs les préfets de région :

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)

Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

Mesdames et messieurs les préfets de département :

Directions départementales des territoires (DDT)

Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-mer

Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miguelon)

Directions de la mer Outre-mer (DM)

Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :

Directions interdépartementales des routes (DIR)

Messieurs les directeurs :

Centre d'études des tunnels (CETU)

Centre national des ponts de secours (CNPS)

Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)

Copie pour information:

SG/SPSSI/SIAS1

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Voies navigables de France (VNF)

DREAL (PSI)

Adresse : Arche Sud - 92055 LA DÉFENSE CEDEX Tél : 33 (0)1 40 81 21 22